

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Vinaigre de nettoyage

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|------------------------|-----------------------|
| Nom du produit | Vinaigre de nettoyage |
| Code du produit | 400260 |
| UFI | VWKH-HAR7-JD2H-TW1C |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|--|
| Utilisation de la substance/du mélange | Produit de nettoyage |
| Utilisations déconseillées | Pas de distribution aux utilisateurs privés. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--|---|
| Identification de la société/entreprise | Flühler Reinigungsprodukte AG Mühlestrasse 4 8344 Bäretswil Tel. 044 939 91 91 Fax. 044 939 91 99 info@fluehler.ch |
|--|---|

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | 145 (Tox Info Suisse) |
| Date de révision | 12.01.2022 |
| Version | GHS 3 (Version précédente: GHS 2) |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Aucun(e).

Mentions de danger Aucun(e).

Conseils de prudence P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Non demandé.

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Produit de nettoyage.

| Composants | | Classification CLP | Identificateur de produit |
|-------------------|----------|--|--|
| Acide acétique | 5% - 10% | Skin Corr. 1A H314, Flam. Liq. 3 H226 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2 H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2 H319: 10 % ≤ C < 25 %] | No.-CAS: 64-19-7 No.-CE: 200-580-7 No.-Index: 607-002-00-6 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Pas de précautions spéciales. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. |
| Contact avec la peau | Laver à l'eau et au savon par précaution. |
| Contact avec les yeux | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. |
| Ingestion | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Utiliser un produit chimique sec, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | Aucun(e). |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Équipement spéciaux pour la protection des intervenants | Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Pas de précautions spéciales. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Acide acétique (CAS 64-19-7)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 20 ppm STEL [KZGW]
50 mg/m³ STEL [KZGW]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 10 ppm TWA [MAK]
25 mg/m³ TWA [MAK]

| | |
|---|--|
| EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs | 50 mg/m3 STEL 20 ppm STEL |
| EU - Occupational Exposure (EU) 2017/164 - Fourth List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs | 25 mg/m3 TWA 10 ppm TWA |
| Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZGWs) | 20 ppm STEL [KZGW] (8 X 5 min) 50 mg/m3 STEL [KZGW] (8 X 5 min) |
| Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs) | 10 ppm TWA [TMW] 25 mg/m3 TWA [TMW] |
| Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations) | 20 ppm Peak 50 mg/m3 Peak |
| Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy | no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to |
| Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs) | 10 ppm TWA MAK 25 mg/m3 TWA MAK |
| Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs) | 10 ppm TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2) 25 mg/m3 TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2) |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

| | |
|--|--|
| <i>Protection respiratoire</i> | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| <i>Protection des mains</i> | Gants en Nitrile. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: >= 30 min. |
| <i>Protection des yeux</i> | Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. |
| <i>Protection de la peau et du corps</i> | Vêtements de protection à manches longues. |
| <i>Risques thermiques</i> | Pas de précautions spéciales. |

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|---------------------|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | à type de vinaigre. |

| | |
|---|----------------------------|
| Point de fusion/ point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | pas applicable |
| Température d'auto-inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH: | 2.6 -3 |
| Viscosité cinématique: | Non déterminé. |
| Solubilité: | complètement soluble (Eau) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité et/ou densité relative: | 1 |
| Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable. |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-------------------------------|
| Autres caractéristiques de sécurité | Pas d'information disponible. |
|--|-------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|--|
| 10.1. Réactivité | Pas de dangers particuliers à signaler. |
| 10.2. Stabilité chimique | Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de dangers particuliers à signaler. |
| 10.4. Conditions à éviter | La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. |
| 10.5. Matières incompatibles | Selon l'expérience n'est pas prévisible. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun sous utilisation appropriée. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|-----------------------|--|
| Toxicité aiguë | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Acide acétique (CAS 64-19-7) Dermal LD50 Rabbit = 1060 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 11.4 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 3310 mg/kg (JAPAN_GHS) |
|-----------------------|--|

| | |
|--|--|
| Corrosion/irritation cutanée | Irritation légère de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Aucun(e). |
| Cancérogénicité | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible |
| Expérience chez l'homme | Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Autres données | Donnée non disponible |
|-----------------------|-----------------------|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|---|--|
| 12.1. Toxicité | Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| Acide acétique (CAS 64-19-7) | |
| EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation | Readily biodegradable according to OECD guidelines. |
| EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation | Biodegradable under anaerobic conditions. |
| Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data | LC50 96 h Pimephales promelas 79 mg/L [static] (EPA) |
| Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data | LC50 96 h Lepomis macrochirus 75 mg/L [static] (EPA) EC50 48 h Daphnia magna 65 mg/L [Static] (EPA) |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Une bioaccumulation est peu probable. Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable . |

| | |
|---|------------------------------|
| 12.4. Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Pas d'information disponible |
| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien | Pas d'information disponible |
| 12.7. Autres effets néfastes | Pas d'information disponible |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Résidus de produit / produit non utilisé | Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 161901 (S). |
| Emballages contaminés | Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux. Éliminer comme le produit non utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|-----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | Non applicable. |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| Règlement type des ONU | |
| ADR/RID | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |
| IATA | Non réglementé. |

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| Informations réglementaires | Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12. (CH) VOC (CH) = 7.7 |
| Acide acétique (CAS 64-19-7) | |
| Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates | Category Class 2 |
| Switzerland - Plant Protection Products | Herbicide |
| Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I | 2915.2100 |
| EU - Biocides (528/2012) - Annex I - Active Substances - Simplified Procedure | Category 1 (E 260, conditions updated by Commission Implementing Regulation 790/2013/EU, [200-580-7]) |
| EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances | 2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2018/1853/EU, listed under Teat disinfectants) |
| EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances | Only uses as herbicide may be authorised (important details in Commission Implementing Regulation 2017/195/EU, listed under part A) Member States shall pay particular attention to the protection of operators. The protection of groundwater and the protection of aquatic organisms (important details in Commission Implementing Regulation 2017/195/EU, listed under part A) Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures (important details in Commission Implementing Regulation 2017/195/EU, listed under part A) |
| EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances | Use restricted. See item 75. (B) |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS | Reg. no. 93, hazard class 1 - slightly hazardous to water |
| 15.2. Évaluation de la sécurité chimique | Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance. |

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|---|
| Révision | Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 3, ,6, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16. |
| Signification des abréviations et acronymes utilisés | CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV) |
| Procédure de classification | Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. |
| Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 | H226: Liquide et vapeurs inflammables. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Autres informations | Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette. |
| Mode d'emploi | Uniquement pour utilisation industrielle. |
| Clause de non-responsabilité | Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. |